

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

Fournitures Scolaires
gratuites - Marchés

59087

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-
cations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER
Melle FOUCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur rend compte au Conseil Municipal de la
réunion qu'il eut le 4 Juin 1959 avec les Directeurs des Ecoles et dont cha-
que Conseiller a reçu le compte rendu.

Les demandes ne sont pas encore exactement déposées, notam-
ment celles de l'école J. Ferry.

Telles qu'elles sont exprimées, elles groupent la majeure
partie des fournitures (cahiers, buvards, plumes, etc..) sur la librair-
rie St Martin de La Rochelle, les achats de livres étant surtout faits chez
les libraires de Royan faisant un rabais de 18 % et s'engageant à réaliser
les échanges demandés au cours d'Octobre et Novembre dans le délai maximum
de 3 semaines.

Compte tenu de ces réserves, il y aurait lieu de passer les
marchés suivants :

- avec la Librairie St Martin de La Rochelle un marché limité à 1.400.000 f
- avec la Librairie La Fontaine rue Font de Cherves à
Royan un marché limité à 600.000 f
- avec la Librairie " Art et Savoir" de Royan un marché à 650.000 f

Les Librairies Dupont, Rousselot et Seugnet faisant des
ventes intérieures à 500.000 frs, il n'est pas nécessaire d'établir
de marchés pour l'instant.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur, autorise

M. le Maire à passer marché avec différents fournisseurs pour fournitures

scolaires savoir :

- avec la Librairie St Martin à La Rochelle, un marché limité à	1.400.000 frs
- " " La Fontaine rue Pont de Cherves " "	600.000 frs
- Art et Savoir, rue Gambetta " "	650.000 frs

dit

que la dépense sera mandatée sur le chapitre correspondant du budget " fournitures scolaires gratuites " ch XXI, art. 4 "

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959
LE SOUS PREFET
signé: J.VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 29 Octobre 1959
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 104

REP PG/NER

Fournitures scolaires gratuites 1959 -1960

MARCHÉ DE GRE A GRE

M. MEYER Maire de la Ville de Royan
 autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1959

M. Madao GOUJON Librairie ART & SAVOIR, 84 rue Gambetta à ROYAN

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er- La Librairie ART & SAVOIR s'engage à assurer la livraison des fournitures scolaires gratuites dans les écoles primaires de ROYAN suivant les commandes qui seront passées et dont les principales articles à fournir sont énumérés selon devis ci-après :

- Ardoises naturelles	caire bois	taille 2	96 frs
		taille 3	120 "
		taille 4	144 "
- Ardoises incassables caire bois		taille 3	96 "
- Ardoises carton taille 2	(12 x 20)liens	16,80
- " " " 3	(15 x 25)"	19,20
- " " " 4	(18 x 25)"	21,60
- Cames crayons " Lard "	"	15,90
- Double décimètre bois	"	31 "
- Saviari coupés 125 x 200	18.cent	160 "
- boîte de 144 plumes Henry	la boîte	540 "
- Boîte de 100 plumes Sergent Major	"	480 "
- boîte de craie Bord PAILLARD blanche	"	175 "
- Boîte de craie	couleurs"	220 "
- deux encres violette et rouge	pièces	48 "
- crayon de lier " Saintonge "	"	10,80
- crayon couleurs BECKERS	"	22,50
- règle bois 4 couleurs - 1 côté gradué	"	21,60
- Porte plumes ordinaires simple pince	 la douzaine	95
	double pince"	140

e/...

Cahiers CORVETTES	velin classique AFN IV/3 72 grammes normalisé avec couverture carte 125 gr imprimée	
	- 8 feuilles (32 pages)	15,90
	- 12 feuilles (48 pages)	22,80
	avec couverture carte rustique 180 grs, imprimée coins ronds :	
	24 feuilles (96 pages)	45,50
Cahiers INCOMPARABLES	- Vellin A - 56 gr, couverture 1/2 carte imprimée	
	Brouillon 100 pages	27,90
Cahiers HIND	normalisés - dessin surfin AFN VII/1 90 grammes couverture carte 125 grs, imprimée	
	in 4° couronné (170 x 220)	
	4 feuilles - 16 pages) uni	13,90
	4 feuilles 4° - quadrillé 10 x 10	14,50
Cahiers NAVANNE	normalisés - dessin surfin AFN - VII/1	
	12 grammes couverture carte molleton vert nouée imprimée 130 gr	
	in 4° rainé (245 x 315)	
	4 feuilles 16 pages uni	36,60
Cahiers HERAKLES	Vergé Alfa filigrané AFN VII/1 64 grammes	
	cahiers double ligne 8 feuilles - 32 pages ..	16,20
	existe en 2 m/m et en 3 m/m	
	en 2 et en 3 m/m avec interligne	
	en 2 et en 3 m/m avec interligne et verticale	

LEVIERS CLASSIQUES - 19 % de rabais sur les prix des Bitours - Nota de toutes taxes

ARTICLE 2. Le montant du présent marché est limité à la somme de 650.000 francs (six cent cinquante mille francs).

ARTICLE 1. La librairie ART à SAVOIR affirme sous peine de réclamation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à sa toute exclusive qu'elle ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 90 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952.

ARTICLE 4. Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret n° 54.1318 du 30 Décembre 1954, publié au J.O. du 1er Janvier 1955.

A ROYAN, le 15 Juin 1959

LE FOURNISSEUR,

Pour le Maire, MAIRE,



Pour copie conforme
Mairie de Royan, le
29 Octobre 1959

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS



APPROUVE ROCHFERT S/MEER le 26 Octobre 1959
LE SOUS PREFET
signé: J. VOCHER

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

REF PG/HR

FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES 1959-1960

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. MEYER Hubert, Maire de la Ville de ROYAN
 autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1959

ET : Madame LABYRIE-BOULIERE "Librairie LA FONTAINE"
 Place Pont de Gervais à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Madame LABYRIE-BOULIERE s'engage à assurer la livraison des fournitures scolaires gratuites dans les écoles primaires à ROYAN suivant les commandes qui lui seront passées et dont les principaux articles à fournir sont énoncés selon devis ci-après :

- Fournitures scolaires:

- ardoises cadre bois		l'une	95 frs
- ardoises carton		"	18 -
- cahier 24 feuilles 72 gr l'un	} idéal	gai savoir	Callia
12 feuilles "		46 fr	46
8 feuilles "		25	25
- cahier dessin veisain Greuse ou Rembrandt		l'un	57 frs
- cahier in 4° uni		"	12 -
- gomme crayon - 60 morceaux -		pièce	8 -
- protège cahier avec rabats			10 -
- Livres coupés		le cent	180 frs
- Boîtes plumes HENRI (de 144)			550 -
- boîtes " SERgent Major (100)			430 -
- craie ronde blanche		la boîte	120 -
- craie ronde couleur		"	160 -
- crayon scolaire		pièce	9 -
- crayon couleur " Galypso "		la douz.	150 -
- cahier brouillon 100 pages			26 -
- doses encre violette			55 -
- doses encre rouge			70 -

Livres classiques 18 % de rabais sur les prix des éditeurs (nets de toutes taxes)

./...

ARTICLE 2. - Le montant du présent marché est limité à la somme de 600.000 francs (six cent mille francs).

ARTICLE 3. - Madame LABYRIE-BOULIERE affirme sous peine de réclamation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'elle ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952 .

ARTICLE 4. - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret n° 54.1518 du 30 Décembre 1954, publié au J.O. du 1-1-1955.

A ROYAN, le 15 Juin 1959

Le FOURNISSEUR,

Labeyrie

LE MAIRE, Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué



Rocheleux

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959

LE SOUS PREFET

signé: J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 29 Octobre 1959

Pr le Maire

l'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TELEPHONE : 104

FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES -1959-1960

MARCHÉ DE CHEZ A CHEZ

MISE : M. HENRI Robert, Maire de la Ville de ROYAN
 autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1959

ET : BERNARDINE SAINT MARTIN, rue Saint Yon à LA ROCHE-VALENTIN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARRÊTÉ Le Maire de la Mairie SAINT MARTIN s'engage à assurer la livraison des fournitures scolaires gratuites dans les écoles primaires de ROYAN suivant les commandes qui lui seront passées et dont les principaux articles à fournir sont énumérés selon devis ci-après:

• Articles cadre bois - article naturelle	pièce	02 frs
• articles carton extra-fort	"	15 "
• Cahiers 24 feuilles 72 grs volin labor	le cent	4.450 frs
• Cahiers brouillon 100 pages	"	2.000 "
• Cahiers 12 feuilles 72 grs a/ une forte	"	2.250 "
• cahiers 8 feuilles " " "	"	1.600 "
• cahiers 8 feuilles " 2 ligne une forte	"	1.600 "
• cahiers dessin: main	"	3.000 "
• cahiers dessin in 4° couronne uni	"	1.200 "
• cahiers dessin in 4° 10/10	"	1.300 "
• gomme crayons	"	700 "
• double décalétre "	"	1.200 "
• Protège cahiers avec rabat ordin.	"	1.500 "
• Carnets de correspondance	"	1.600 "
• bords coupés	"	100 "
• Boites plume Henry	la boîte	600 "
• Boites plume Sargent Major	"	900 "
• craie rude blanche	"	135 "
• craie rude couleur	"	175 "
• doses encres violette	la dose	56 "
• doses encres rouge	"	70 "
• crayons feutres ordinaires	la douzaine	96 "
• crayons couleurs assortis	"	200 "
• règles ordinaires	le cent	600 "
• portee-plume ordinaires	"	700 "
• coupes scolaires	à pièce	30 "

Livres classiques (10 % de rabais sur les prix des éditeurs (nets de toutes taxes)

ARTICLE 2.- Le montant du présent marché est limité à la somme de 1.400.000 francs
(un million quatre cent mille francs)

ARTICLE 1.- La Librairie SAINT MARTIN affirme sous peine de réclamation de plein
droit du marché ou de sa mise en régie à une toute quelconque qu'elle ne tombe
pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 29 de la Loi 52.402
du 14 avril 1952 .

ARTICLE 4.- Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément
au décret n° 94.1316 du 30 Décembre 1954 , publié au J.O. du 1er janvier 1955.

A ROYAN, le 15 JUIN 1959

LE FOURNISSEUR,
SAINT-MARTIN & C^{ie}
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
L'un des Gérants :

J. Labordy

LE MAIRE,
Pour le Maire,
l'Adjoint-Délégué :

M. Rocheteau



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959

Le Sous-Préfet
signé: J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 29 Octobre 1959
Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,



M. Matras
M. MATRAS